

035584

RECU LE 07 JUIL. 2023

Bruxelles, lundi 19 juin 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE DU LUNDI 19 JUIN 2023

POINT 1

<u>Services centraux- désignation de Monsieur Michaël LEBRUN en qualité de contrôleur des engagements et des liquidations à partir du 1er juin 2023</u> (COCOF-BT-20.26675)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte le projet d'arrêté 2023/1251 portant désignation de Monsieur Michaël LEBRUN en qualité de contrôleur des engagements et des liquidations au sens de l'article 75 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent, qui prévoit, en son chapitre 1er, l'organisation du contrôle interne. Le Membre du Collège ayant le Budget dans ses attributions est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT